... craignent pas de s'adresser à ... et le bon dans le doute. Hier, en notre présence, un vieillard demandait, si, laissant partir d'une société de mutualité, il avait tout de même droit à la retraite. On eut vite fait de le rassurer. . .

Des étrangers ont aussi demandé s'ils pouvaient se faire inscrire. Ils le peuvent. Même notre question a été posée partois à la Mairie : « A-t-on le droit de se soustraire à la loi ? »

La loi répond à cette question, nous a-t-on fait remarquer, par son article 23 que voici :

« L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'opposition des timbres, prescrite par la loi, n'aura pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements omis, prononcée par le juge de simple police, quelqu'en soit le chiffre, sans préjudice de la condamnation par le même jugement au versement de la somme représentant les versements à sa charge et qui sera portée au compte individuel de l'assuré.

« L'amende sera versée au fonds de réserve. L'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre présent, pourra se libérer de la somme à sa charge, en le versant à la fin de chaque mois, directement ou par la poste, au greffier de la justice de paix ou à l'organisme reconnu par la loi auquel serait attribué l'assuré.

« Tous les trois mois, le greffier déposera des sommes par lui touchées à la caisse des Dépôts et consignations. »

## DANS LA RÉGION

### A CROIX

Les délégués ouvriers nommés par le Conseil municipal pour faire partie des commissions chargées d'appliquer la loi des retraites ouvrières, viennent de donner leur démission ; ils veulent protester contre les retenues faites sur les salaires.

### A TOUFFLERS

M. Bont, maire, a donné hier soir, dans la salle de l'école des garçons, une conférence sur la loi des retraites ouvrières.

Par des exemples d'application de la loi à diverses personnes présentes à la réunion l'orateur fit constater les divers résultats de cette loi.

# Échos du 1er Mai

M. MONIS REMET LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR A L'OFFICIER DE PAIX GUILLAUME.

Hier, à quatre heures et demie, M. Monis, président du conseil, s'est rendu au poste de la caserne de la Cité pour remettre la croix de la Légion d'honneur à l'officier de paix Guillaume, blessé au cours des événements que nous avons relatés, qui compte 23 ans de service dans la police.

M. Monis a, en outre, remis une médaille d'or à MM. Faraliès, Gazzo et Rouset, une médaille d'argent de 1re classe à M. Fauquet.

Des gratifications en argent ont aussi été distribuées aux agents.

## CHEZ LES CHEMINOTS

### LES DÉLÉGUÉS OUVRIERS

Le député socialiste, M. Colly, adresse à M. Jaurès une lettre que reproduit l' « Humanité » et par laquelle il avise le leader du parti socialiste de son intention de présenter, à la rentrée des Chambres, un projet de loi pour la création de cinq délégués ouvriers cheminots, par Compagnie, qui seraient adjoints aux ingénieurs chargés du contrôle, comme cela existe dans les mines.

Ces délégués ouvriers seraient désignés par les suffrages de leurs camarades et leur seraient révoqués.

### UNE LETTRE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Charles Dumont, ministre des travaux publics, vient d'adresser au directeur des chemins de fer de l'Est une lettre dans laquelle il confirme, après enquête, les renseignements qu'il a fournis à la Chambre, sur le garde-frein révoqué Verpy.

Le ministre, maintenant son impression première au sujet de cet employé, énumère les nombreux actes de probité accomplis par lui pendant les 23 années qu'il a passées au service de la compagnie.

Il insiste en sa faveur pour une mesure de réintégration que justifient ses longs titres de service. Père de 6 enfants, Verpy a été chassé par ses camarades comme receveur des cotisations syndicales : il peut être cité en exemple pour sa probité.

Le ministre des travaux publics conclut en répétant n'avoir rien à retirer de ce qu'il a dit à la tribune. Il ne peut que continuer à regretter le refus « opposé à toute clémence à de tels employés, à de tels hommes ».

VIOLETTES VIVANTES Seves donnant l'ombrelle des violettes fraîchement cueillies Victor VAISSIER

LE PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

# NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

## Le Ministre de l'Instruction publique

### A BÉTHUNE

Les fêtes du 28 mai 1911

Les Musique d'Harmonie, Fanfares, Orphéons, les Compagnies et subdivisions de Sapeurs-Pompiers, les Sociétés de gymnastique, les Associations post-scolaires, sont invités à prendre part aux fêtes que la ville de Béthune organise pour le dimanche 28 mai 1911, à l'occasion de la visite de M. Steeg, ministre de l'Instruction publique.

Ces fêtes commenceront au festival et un défilé de toutes les Sociétés. Les Sociétés qui voudront bien accepter cette invitation sont priées d'envoyer leur adhésion à M. le Maire de Béthune, président du Comité d'organisation, pour le 15 mai au plus tard, en renvoyant la feuille de renseignements ci-jointe.

A 10 heures et demie, toutes les Sociétés devront être rassemblées pour former la haie de la place de la Gare à la Grand'Place. Elles se placeront suivant leur numéro d'ordre indiqué par un écusson. Elles entreront dans le cortège l'une après l'autre suivant leur emplacement, en commençant par la place de la Gare. Elles défileront sur la Grand'Place devant le Ministre et les Autorités. A deux heures et demie, les Sociétés devront former la haie sur le passage du cortège ministériel sur ceux endroits qui leur seront indiqués. Les Sociétés musicales se rendront après aux kiosques qui seront désignés pour exécuter chacune deux morceaux à leur choix. Pour avoir droit de participer au tirage des primes, les Sociétés devront assister, à effectif complet, au rassemblement et au défilé du matin, ainsi qu'au service d'honneur de l'après-midi.

La contrôle numérique des primes sera fait par les Commissaires au moment du rassemblement, lors du défilé sur la Grand'Place et dans l'après-midi.

Les primes suivantes seront affectées aux Sociétés participantes :

Musiques et Orphéons. — 1re prime, 1.000 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 200 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 50 fr. ; 6e, 50 fr. ; 7e, 50 fr. ; 8e, 50 fr. ; 9e, 50 fr. ; 10e, 50 fr. ; 11e, 50 fr. ; 12e, 50 francs. — Primes aux chefs : 100 fr. ; 50 fr. ; 25 fr. ; 25 fr. — Primes individuelles : 80 fr. ; 40 fr. ; 30 fr. ; 20 fr. ; 3 de 10 fr. ; 80 de 5 francs.

Sapeurs-Pompiers. — 1re prime, 1.000 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 200 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 80 fr. ; 6e, 70 fr. ; 7e, 60 fr. ; 8e, 50 fr. ; 9e, 40 fr. ; 10e, 30 fr. ; 11e, 30 fr. ; 12e, 20 fr. ; 13e, 20 fr.

Sociétés de gymnastique. — 1re prime, 500 fr. ; 2e, 100 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 100 fr. ; 6e, 100 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 100 fr. ; 9e, 50 fr. ; 10e, 50 fr. — Primes aux chefs : 50 fr. ; 40 fr. ; 30 fr. ; 20 fr. ; 6 de 10 francs.

Associations Post-scolaires. — 1re prime, 200 fr. ; 2e, 150 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 75 fr. ; 6e, 75 fr. ; 7e, 50 fr. ; 8e, 50 fr. ; 9e, 50 fr. ; 10e, 50 fr. ; 11e, 50 fr. ; 12e, 50 francs.

Les primes seront tirées au sort entre toutes les Sociétés de chaque catégorie. Les sociétés locales ne participeront pas au tirage.

Le tirage au sort des primes aura lieu publiquement dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, à 10 heures du soir. Le paiement se fera immédiatement après entre les mains du Président de la Société, du Commandant des sapeurs-pompiers ou de son délégué, sur la présentation d'une carte d'identité qui sera préalablement délivrée, à chacun d'eux, par les soins de l'administration municipale.

Nota. — Des démarches seront faites par la Municipalité auprès des Compagnies de chemin de fer pour obtenir l'organisation de trains spéciaux et aussi une réduction sur le prix du parcours.

Le soir, au Jardin Public, grand concert ; illuminations ; feu d'artifice.

Grand'Place, bal public à grand orchestre.

## L'Aérodrome de la Brayelle

### ET LES GRANDES ÉPREUVES AÉRIENNES

Mardi soir le Comité douaisien de la Ligue Nationale Aérienne et celui de la Société d'Encouragement à l'aviation, se sont réunis sous la présidence de M. Louis Brégueet, pour examiner une proposition par laquelle l'Automobile-Club de France, qui organise un concours aérien en étoile, offre d'établir une escale à Douai pour la branche Paris-Roubaix.

Les comités ont estimé qu'il ne leur était pas possible de subventionner ce circuit, s'efforcent cependant à accorder toutes facilités aux concurrents pour l'atterrissage et le séjour gratuits à la Brayelle et à attribuer 50 % sur les recettes nettes des fêtes à organiser aux aviateurs qui feraient escale à Douai.

Ces comités ont aussi décidé, en principe, qu'en ce qui concerne le circuit européen d'aviation organisé par le « Journal », une modeste subvention pouvait être accordée par la ville ou l'Union Commerciale, pour obtenir qu'une escale de la grande randonnée fît bien à Douai.

Enfin, les comités ne veulent prendre à charge aucuns frais d'organisation et de contrôle quant à l'accès du public à l'aérodrome et ils se borneraient à créer une seule catégorie de carte à 5 francs donnant accès à l'aérodrome dans la partie comprise entre la route et la butte de tir devant les hangars militaires.

## A HAUT-LIEU

### Une enfant est brûlée sous les yeux de sa mère qui elle-même est grièvement atteinte.

Mardi dans la soirée, Mme Fiévet, dont le mari est manœuvre, près du Calvaire, voulut mettre de l'essence dans une lampe avec un bidon ; pour cela, elle avait placé une bougie allumée près de la lampe, lorsque tout à coup le bidon contenant l'essence fit explosion.

La jeune Eugénie Fiévet, âgée de 5 ans et demi, fut environnée par les flammes qui, en quelques instants, consumèrent ses vêtements.

La pauvre fillette, très grièvement brûlée, expira vers 3 heures du matin, au milieu d'atroces souffrances.

Mme Fiévet fut également brûlée gravement à la tête, aux bras et à la poitrine, ainsi qu'un bébé de deux ans, qui porte une brûlure assez profonde à la cuisse.

La douleur des parents est navrante.

## Tramways électriques

### LILLE A ARMENTIERES, LILLE A HALLUIN ET LILLE A WAMBRECHIES.

Une enquête est ouverte du 3 mai au 4 juin sur les avant-projets de variantes aux tracés primitifs des trois lignes de tramways électriques de Lille à Armentières, de Lille à Halluin et de Lille à Wambrechies, distraites du réseau interdépartemental projeté, pour être concédées à l'électrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Pendant ce délai, les intéressés peuvent consulter les dossiers relatifs aux variantes de ces trois lignes, tous les jours sauf les jours fériés, aux heures d'ouverture des Mairies :

A la Mairie de Lille, pour les trois lignes ;

A la Mairie d'Haubourdin, pour la ligne de Lille à Armentières ;

A la Mairie de Tourcoing, pour la ligne de Lille à Halluin ;

Aux Mairies de Loos, Lomme, La Madeleine, Marcq-en-Baroeul, Ronq et Marquette, pour le traversée de ces communes par une ou plusieurs des trois lignes précitées.

Dans toutes ces Mairies, des registres d'enquête seront ouverts pendant le même délai pour recevoir les observations qui seraient faites sur les avant-projets dont il s'agit.

## Nouveau train Mouscron-Bruxelles

M. le Ministre des Chemins de fer belges a décidé le rétablissement à partir du 1er courant, du train n° 2869 partant de Mouscron à 7 heures 27 du matin pour Bruxelles et donnant à Sotteghem la correspondance pour Gand.

Cette modification permet aux Industriels et négociants de Lille, Roubaix et Tourcoing d'arriver à Gand à 9 heures 11.

## Les Marchés d'affrètements à Douai

M. le Maire de Douai a reçu la visite des représentants les plus autorisés des affréteurs de la région du Nord et de nombreux bateliers qui ont manifesté le désir qu'il ne soit rien changé à l'arrêté du 24 avril dernier, fixant à 2 heures du soir les marchés d'affrètements des lundis et vendredis à Douai.

M. le Maire a répondu que l'arrêté serait maintenu.

## MÉDAILLES D'HONNEUR

### du Ministère du Commerce et de l'Industrie

M. Coze (Julien-Clément-Côme), contremaître retraité de la compagnie du chemin de fer du Nord à Hallennes.

M. Faucompret (Henri-Jean-Baptiste), chef de section à la compagnie du chemin de fer du Nord à Lille.

## LES GREVES

### GRÈVE DES CHARPENTIERS, CALFATS ET SCIEURS DE LONG A DUNKERQUE

Cette grève n'est pas encore terminée, bien que les ouvriers aient accepté les offres des constructeurs. Mais ils entendent que les patrons prennent un engagement écrit, et ceux-ci s'y refusent.

Sur la demande des ouvriers, le juge de paix avait appelé les patrons en conciliation, mais ceux-ci ont tout connaître qu'ils ne pouvaient se rendre à la réunion.

### GRÈVE DE MARBRIERS A COUSOLRE

Les marbriers viennent de se mettre en grève ; ils réclament l'unification des salaires avec un relèvement de 25 % environ ; à Jeumont la grève des marbriers continue, la plupart des ouvriers ont trouvé du travail dans les usines des environs.

# LILLE

## LE CINQUANTENAIRE

### de la Société Typographique Lilloise

Tous ceux qui, dans la presse, s'intéressent aux œuvres de solidarité, ont vanté à l'envi les bienfaits de la Société Typographique Lilloise qui, samedi prochain, va fêter son Cinquantenaire. Je ne puis rien ajouter aux chiffres des statistiques, plus probants que toute démonstration. Mais, puisque fidèle à sa tradition, la Société va célébrer ces noces d'or, par une représentation donnée avec le concours des artistes de la Comédie-Française, je tiens à rappeler quelques délicatesses qui ont vu les bons ouvriers du bidou ; pour cela, elle avait placé une bougie allumée près de la lampe, lorsque tout à coup le bidon contenant l'essence fit explosion.

La jeune Eugénie Fiévet, âgée de 5 ans et demi, fut environnée par les flammes qui, en quelques instants, consumèrent ses vêtements.

La pauvre fillette, très grièvement brûlée, expira vers 3 heures du matin, au milieu d'atroces souffrances.

Mme Fiévet fut également brûlée gravement à la tête, aux bras et à la poitrine, ainsi qu'un bébé de deux ans, qui porte une brûlure assez profonde à la cuisse.

La douleur des parents est navrante.

## Tramways électriques

### LILLE A ARMENTIERES, LILLE A HALLUIN ET LILLE A WAMBRECHIES.

Une enquête est ouverte du 3 mai au 4 juin sur les avant-projets de variantes aux tracés primitifs des trois lignes de tramways électriques de Lille à Armentières, de Lille à Halluin et de Lille à Wambrechies, distraites du réseau interdépartemental projeté, pour être concédées à l'électrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Pendant ce délai, les intéressés peuvent consulter les dossiers relatifs aux variantes de ces trois lignes, tous les jours sauf les jours fériés, aux heures d'ouverture des Mairies :

A la Mairie de Lille, pour les trois lignes ;

A la Mairie d'Haubourdin, pour la ligne de Lille à Armentières ;

A la Mairie de Tourcoing, pour la ligne de Lille à Halluin ;

Aux Mairies de Loos, Lomme, La Madeleine, Marcq-en-Baroeul, Ronq et Marquette, pour le traversée de ces communes par une ou plusieurs des trois lignes précitées.

Dans toutes ces Mairies, des registres d'enquête seront ouverts pendant le même délai pour recevoir les observations qui seraient faites sur les avant-projets dont il s'agit.

## Nouveau train Mouscron-Bruxelles

M. le Ministre des Chemins de fer belges a décidé le rétablissement à partir du 1er courant, du train n° 2869 partant de Mouscron à 7 heures 27 du matin pour Bruxelles et donnant à Sotteghem la correspondance pour Gand.

Cette modification permet aux Industriels et négociants de Lille, Roubaix et Tourcoing d'arriver à Gand à 9 heures 11.

## Les Marchés d'affrètements à Douai

M. le Maire de Douai a reçu la visite des représentants les plus autorisés des affréteurs de la région du Nord et de nombreux bateliers qui ont manifesté le désir qu'il ne soit rien changé à l'arrêté du 24 avril dernier, fixant à 2 heures du soir les marchés d'affrètements des lundis et vendredis à Douai.

M. le Maire a répondu que l'arrêté serait maintenu.

## MÉDAILLES D'HONNEUR

### du Ministère du Commerce et de l'Industrie

M. Coze (Julien-Clément-Côme), contremaître retraité de la compagnie du chemin de fer du Nord à Hallennes.

M. Faucompret (Henri-Jean-Baptiste), chef de section à la compagnie du chemin de fer du Nord à Lille.

## LES GREVES

### GRÈVE DES CHARPENTIERS, CALFATS ET SCIEURS DE LONG A DUNKERQUE

Cette grève n'est pas encore terminée, bien que les ouvriers aient accepté les offres des constructeurs. Mais ils entendent que les patrons prennent un engagement écrit, et ceux-ci s'y refusent.

Sur la demande des ouvriers, le juge de paix avait appelé les patrons en conciliation, mais ceux-ci ont tout connaître qu'ils ne pouvaient se rendre à la réunion.

### GRÈVE DE MARBRIERS A COUSOLRE

Les marbriers viennent de se mettre en grève ; ils réclament l'unification des salaires avec un relèvement de 25 % environ ; à Jeumont la grève des marbriers continue, la plupart des ouvriers ont trouvé du travail dans les usines des environs.

## LE SUCRE BÉGHIN

se reconnaît à sa blancheur, à sa finesse régulière. no 1716

## Le Satyre de la rue de la Monnaie

M. Delalé interrogera aujourd'hui une quinzaine d'enfants victimes des agissements de Defante ; ce sont ceux qui furent désignés par un témoin comme ayant été souillés par D... et ses congénères.

### Diversion

La « Croix » continue son enquête pour rejeter sur Defante la responsabilité du meurtre du petit Foveau.

Pourquoi avoir attendu que la prescription soit acquise pour ouvrir cette enquête et formuler l'espoir que « M. Gachinger aura faire diligence et ne pas faire obstruction à l'œuvre de la justice ? »

Le pieux journal a sans doute oublié ou, du moins, il feint d'ignorer que les Associations d'Anciens élèves s'étaient offertes, après le crime, de faire l'impossible pour découvrir le coupable. Pourquoi ce beau zèle fut-il ralenti et interdiction fut-elle faite de poursuivre l'affaire ?

### Une circulaire

La « Croix » nous permettra-t-elle de fouiller, nous aussi, dans le passé ? Voici une circulaire — confidentielle — que le frère Philippe, alors supérieur général des Frères, adressait à ses disciples et que nous avons déjà reproduite dans notre numéro du 18 février 1899 :

« Mon T. C. Frère directeur,

« Dans notre circulaire n° 251, nous vous parlions d'un délit capable de conduire devant les tribunaux tout instituteur qui s'en rendrait coupable : et, depuis cette époque, plusieurs ont appris, par une funeste expérience, combien nous avions raison de parler ainsi :

« Aujourd'hui, force par les circonstances, nous venons vous parler, quoique avec une extrême répugnance, d'un autre délit bien autrement grave, bien autrement criminel.

« Vous avez déjà compris, mon très cher frère, du quel délit, de quel crime nous voulons parler, et vous avez nommé le vice de l'impureté, l'attentat aux mœurs.

« Si jusqu'à ce moment, il nous a semblé suffisant d'indiquer le mal à mots couverts, aujourd'hui de pareils ménagements ne peuvent plus être gardés, vu la gravité des circonstances et les faits déplorables qui se produisent presque successivement. Vous le savez, un certain nombre de sujets de notre congrégation et de plusieurs autres sont dans les fers : la justice informe sur le compte de quelques autres : la scandale est même comme à pleines mains.

« C'est donc à vous, mon très cher frère, que nous avons recours pour vous prier, pour vous conjurer, d'avertir vos frères à temps et à contre-temps, d'employer tour à tour, et suivant les circonstances, les avertissements et les menaces de la justice humaine vis-à-vis ceux que la crainte de Dieu et le respect pour l'honneur ne seraient pas assez forts pour maintenir dans le devoir.

« N'est-il pas humiliant, en effet, pour un directeur, de s'apprendre que par la rumeur publique et par les agents de la justice de tels désordres avaient lieu dans sa maison ou dans ses classes, depuis des mois entiers, sans qu'il en eût par lui-même aucune connaissance ?

### INSTRUCTIONS

« Respectez vos élèves comme les temples du Saint-Esprit et traitez-les comme on traite les vases sacrés que nul ne peut toucher sans permission sous peine de profanation et de sacrilège.

« Ne vous permettez à l'égard d'aucun enfant ni rapprochement, ni contact, ni embrassement, ni caresses, ni aucune familiarité.

« Ne soyez jamais seul à seul avec aucun enfant, ni en classe ni ailleurs : ce point est de la plus haute importance.

« Méfiez-vous de toute affection particulière, quelque innocente qu'elle puisse vous paraître ; autrement elle deviendrait une passion qui vous conduirait dans l'abîme du vice.

« Hâtez-vous de réprimer une passion naissante si vous ne voulez pas la voir se fortifier et [illegible] un besoin.

« Gardez-vous de saisir un enfant, de le lutiner dans ses poches, sous prétexte de lui ôter un objet de jeu, d'amusement, etc.

« Que ceux qui surveillent les enfants dans les dortoirs veillent sur eux.

« Qu'ils ne se permettent aucun rapprochement de tit, sous prétexte de rendre service à un enfant.

« Ne faites pas comme Eve qui rougissait le droit... raisonne... [illegible] avance... recule et [illegible] par succomber...

« Nous vous demandons à nos chers frères directeurs de faire lire cette lettre à la communauté et de la commenter :

« 1° A réception ;

« 2° De la lire à chaque époque des Quatre-Temps ;

« 3° De la faire lire également à chaque novice lorsqu'il devra commencer à exercer l'enseignement ;

« 4° De prendre toutes les mesures possibles pour qu'aucun de nos frères ne puisse plus désormais perdre de [illegible] les [illegible] qu'attireraient sur [illegible] le vice odieux. Mon Saint-Père ne voulait même pas qu'on parlât parmi les chrétiens.

FRÈRE PHILIPPE

*Supérieur Général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.*

## Marchands de décorations

### L'ORGANISATION DE COUNANI LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE BLÂME M. EVRARD

Nous avons dit, il y a quelques jours, ce qu'est en réalité l' « Etat libre » de Counani.

M. Brézet, qui s'en déclare le président, a donné d'amusants détails sur son organisation, — sur l'organisation qu'il imagine. Quoi qu'il en soit, voici ce que dit M. Brézet qui habite Londres :

— « Les Counanens ont proclamé leur indépendance en 1874, et et les Brésiliens ont, à diverses reprises, essayé de tenir garnison chez nous. Ils ont dû y renoncer. Notre existence sera reconnue, et savez-vous quelle puissance sera le premier à le faire ? Ce sera le Brésil lui-même. Et alors, monsieur, le monde bouleversé, à l'étonnement d'une riche et puissante république.

— Vous n'êtes donc pas roi ? Quel est donc ce titre de « Vana Asau » que vous portez ? lui a-t-on demandé.

— Mais non, ni roi ni même président héréditaire. Aux termes de la constitution counanienne, le suis élu pour dix ans. Mon mandat m'a été renouvelé précisément cette année. « Vana Asau » est un sobriquet indien qui signifie « l'homme grand ».

Le Counani aux dires de M. Brézet, possède 300.000 habitants, a 50 sénateurs, autant de députés, 15 secrétaires d'Etat. Ils n'étendent au budget que pour 150 fr. par an. On voit qu'ils ne coûtent pas cher. Le pays a une armée de 2.500 hommes. Et, chose extraordinaire, les habitants ne sont pas décorés. C'est à peine si on compte 500 Counanens qui aient le droit de porter un ruban.

Mais M. Brézet parle de M. Evrard, et voici :

— Puis-je être responsable, a-t-il dit, moi, ou mon gouvernement, si un agent counanien commet quelque indélicatesse ? J'ai, du reste, été le premier à écrire à M. Guyot, chef de la Sûreté à Lille, que nos réprovations ces pratiques. Je ne m'explique aucunement la plainte de M. Vimont. J'ai une lettre de lui qui ne paraît nullement indiquer qu'il se soit considéré comme victime. Qu'a-t-il pu se passer ? Mais tout cela ne saurait rejaillir sur le gouvernement counanien, pas plus que la France ne saurait être rendue responsable des agissements malhonnêtes de tel ou tel de ses fonctionnaires.

La République de Counani a un ministère plénipotentiaire en France. Mais jamais on ne lui notifia sa nomination et — est-il besoin de le dire ? — jamais il ne reçut de lettres l'accréditant auprès de notre gouvernement.

### CURIEUSE VISITE. — UNE LETTRE DU « MINISTRE DE COUNANI »

Nous avons dit hier que l'enquête ouverte par M. Guyot, chef de la sûreté, sur les agissements de Valensi et Cie à Lille, était terminée. Avant d'être remis à M. Tortat, juge d'instruction, le dossier, qui est assez volumineux, a été soumis à M. Gobert, juge d'instruction, auquel avait été remise la commission rogatoire.

Le magistrat a examiné les diverses pièces, ainsi que les documents saisis au domicile de MM. Evrard et Dutreuil et le fameux sceau de l'Etat libre du Counani qui portait comme devise : « Liberté. Justice ».

Bien que l'enquête soit officiellement terminée, la police continue ses recherches. Elle a recueilli hier un renseignement relatif à M. Evrard.

On rapporte que, s'étant rendu chez M. Macchi, consul d'Italie, pour lui offrir la Croissant-Rouge, l'Etoile d'Or d'Italie, M. Evrard prie M. Macchi d'apposer, sur les diplômes, le sceau consulaire.

Cette demande étonna le consul qui demanda à réfléchir. Il se rendit à Paris, à l'ambassade et apprit, là, que toutes les décorations étaient une fumisterie.

Fixé sur ce point, M. Macchi revint à Lille et opposa une fin de non-recevoir absolue aux nouvelles demandes de M. Evrard.

D'autre part, M. Guyot, a reçu une curieuse lettre. Elle émane du « Ministère des Affaires étrangères » de l' « Etat de Counani ». Dans cette missive, le ministre l'[illegible] qu'Evrard a commis une escroquerie en vendant cette charge honorifique qui, toujours, est donnée.

C'est la lettre dont nous parlons plus haut.

### L'AMIRAL EVRARD

On sait que M. Evrard était consul de Counani à Lille et que M. Vimont, lui reproche de lui avoir vendu cette fonction fantaisiste.

M. Evrard n'avait pas vendu toutes ses charges. M. Evrard est, encore, en effet, amiral de la marine counanienne ! M. Evrard doit, effectivement, s'y connaître — en baleaux...

### DU CABARET AU VIOLON

L'agent Verhulle, de service Grande-Place, était prévenu hier vers midi et demi, par la serveuse de l'estaminet situé au n° 6 de la rue des Trois-Couronnes, qu'un [illegible] bruisait verres, chaises et tables dans l'établissement. L'agent s'y rendit aussitôt et abordant le perturbateur, il le conduisit au poste du 1er arrondissement. En compulsant les fiches en a constaté que cet individu avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion. C'est un nommé Jules Drillon, 25 ans, vacher, sans domicile fixe. Il a été conduit au Parquet.

Feuilleton du 4 Mai N° 21

# La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

Et ce gaillard allait là-bas raconter qu'il s'était trouvé en semblable endroit... en face de ce gentilhomme respectable qui, en Gaspogne, reprochait sans cesse en corruption à la troisième République !... Comme les yeux de ses compagnons s'attachaient, avec une insistance grandissante, à mademoiselle Rocelle, il fut très aisé à Jean de Listrac de se séparer d'eux... Il se glissa doucement dans la salle à manger, avise une porte, par laquelle une soubrette apportait du thé... suivit un couloir, qui le mena à la cuisine... où il bredouilla de vagues excuses... Et il rebroussa à l'antichambre... d'où il disparut en sourdine... Demain, il prétexterait une indisposition subite auprès de ses amis.

Ils ne songeaient plus guère à lui, du reste, déjà très occupés, presque « emballés » par cette adorable créature aux grands yeux [illegible], à la carnation si fraîche, à la poitrine [illegible], aux cheveux naturellement [illegible], aux pieds si délicats, aux [illegible] tout le naturel, qui leur [illegible] oublier l'incorrection [illegible] de leur grossière, en cette la maison. Dans le petit brouhaha des invités se dirigeant vers le buffet, ils manœuvrèrent tous les trois pour se trouver auprès de cette nouvelle venue, à laquelle ils adressèrent en même temps leur hommage. Et ce fut vraiment si comique, leurs trois têtes s'inclinant en même temps, leurs yeux buvant en même temps cette beauté, cette fraîcheur, leurs voix prononçant à la même seconde : « Quel délicieux talent, mademoiselle ! »... qu'elle faillit éclater de rire. Au lieu de continuer leur petite cour, ils se regardèrent entre eux, un peu embarrassés, gênés maintenant. A qui d'entre eux sa bonne fortune la destinait-elle ?

Elle, ne faisant guère attention encore à aucun d'eux, les remercient de leurs compliments comme elle avait remercié tout le monde, puis se laissait conduire au buffet par un chansonnier et un musicien, qui voulaient déjà lui confier leurs prochaines créations. — M. Védrine appela alors Ida de Montlivery d'un coup d'œil. Elle rejoignit les trois hommes, les couvrit d'un regard, où se trouvait le plus étrange mélange de mépris, de perversité, de vile complaisance...

— Eh bien ? fit-elle.

Du bout des doigts M. Védrine répondit :

— Merveilleux !...

— Tiens ! dit alors Charles Leregrattier, qu'est-ce-que ce bon Listrac ?

— Le pauvre provincial prononça dédaigneusement M. Védrine : il est capable d'être allé se cacher, tant pis pour lui !... Enfin, ma chère, qu'est-ce que c'est, au fond, que cette jeune personne ?

Elle emmena les trois hommes dans le salon. Mais ces explications s'adressèrent surtout à M. Védrine — comme si les deux autres n'avaient été que des invités de passage, des demi-inconnus.

— Une très honnête fille, vous avez l'air, chère-amie.

— Honnête... jusqu'à quel degré ? interrogea le banquier, très sceptique.

— D'après les demi-confidences que j'ai eues d'elle, elle aurait quitté sa famille... pour suivre ce gros garçon ridicule, qui chante assez stupidement la chansonnette et fait des imitations de Polin... tandis qu'elle a un véritable tempérament de chanteuse elle ! Et si elle était bien guidée...

— Bien protégée ?... insinua M. Védrine.

— Vous avez trop d'expérience du théâtre, cher monsieur, pour ne pas savoir qu'une habile protection n'a jamais nui aux jeunes filles. Léguel de vous, messieurs, a le plus d'influence dans les coulisses ?...

Elle jetait un regard très arrogant à ces trois hommes, qu'elle trouvait aussi méprisables qu'elle. Ils se dévisagèrent, un instant, avec une âpre ironie, se trouvant mutuellement ridicules, mais se croyant chacun encore digne d'amour. En réalité, malgré la cinquantaine vers laquelle marchaient Charles Leregrattier et Philippe Gaubert, et malgré les soixante ans passés de M. Védrine, ils s'étaient si amoureusement consacrés à la femme, aux caprices frelatés de Paris, qu'il y avait toujours, sur eux trois, une odeur, une allure de conquête. Et le hasard ayant ramené Rosette au seuil du salon, elle était invinciblement attirée par leurs yeux, ne pouvait s'empêcher de leur sourire, puisqu'ils adressaient encore leur hommage.

Ce fut comme une décharge d'électricité sur eux trois : ils se contemplèrent, de nouveau, près d'une minute, et avec une telle âpreur cette fois, une jalousie si évidente, que M. Védrine murmura, en homme sage :

— Dites donc, mes petits... on ne va pas se déchirer à propos de cette jolie fille ?...

Charles Leregrattier sourit à demi et répondit :

— Si on tirait simplement à la courte paille ?

Mais Philippe Gaubert ironçait les sourcils ; et il proposa, lui :

— A qui saura la prendre, messieurs !

— Jamais de la vie ! s'écria vivement M. Védrine : vous auriez trop d'avantage sur votre vie : mentor... qui a bien le droit de réclamer l'égalité... puis... c'est lui qui vous a amenés ici... On va tout bonnement la jouer à l'écarté, messieurs !

— C'est sengrenu ! déclara Philippe Gaubert.

— C'est la seule solution sage, affirma Charles Leregrattier — pour que nous ne nous arrachions pas les yeux !

— Voyons ! grommela Philippe Gaubert, entre ses dents : ce n'est pas sérieux !...

Il semblait extrêmement irrité. Le banquier Védrine éclata de rire :

— Ah ! mon cher !... voilà où votre sacré caractère vous joue des tours : vous n'admettez pas qu'on vous dispute quoi que ce soit ?... Allons, venez : la table de jeu est toute prête, dans un petit boudoir, contre le salon : j'ai particulièrement le droit de vous conduire ; car, l'autre nuit, je crois bien qu'on m'y a quelque peu dévalisé... J'avais une belle brune à côté de moi que je ne voyais plus bien les cartes...

— On va donc se mettre à jouer, maintenant ?

— Ce dépend des réunions : l'autre nuit, on ne faisait ni art, ni musique : on se contentait de lire et de bridger... Ce soir, personne ne m'a l'air de vouloir perdre son argent... personne n'en a peut-être... que nous ! ...

Ils entraînèrent ses amis vers le petit boudoir, où personne ne s'était rendu en effet. Ida vint y jeter un coup d'œil.

— Vous ne tenez pas à être trop mélangés à mes invités de ce soir ? observa-t-elle.

— Cela dépend desquels... de laquelle, ma chère ! répondit M. Védrine, en caressant sa barbe d'or. Tâchez de nous débarrasser du tretin, hein ?

— La plupart s'en rend déjà : une fois qu'ils ont leur tasse de thé ou leur coupe de champagne !...

— Mais vous ne la laissez pas partir... elle... je suppose !

— Parbleu, mon cher monsieur !... Mais de la prudence, s'il vous plaît... N'allez pas effarouche ma fauvette !...

M. Védrine haussa les épaules, puis se mit à battre les cartes et coupa, un peu moins ennouailté, maintenant qu'il était entendu que le sort allait décider. Et Charles Leregrattier attendit aussi sans trop d'impatience. Ce n'était pas la première fois qu'ils semblable aventure se terminait ainsi entre eux.

Seul, Philippe Gaubert grognait toujours, humilié de se ravaler au rang de ces vieux vulgaires, qui allaient jouer une créature humaine comme une pile de pièces d'or, et ne cherchaient, en tout cas, que la plus médiocre plaisir. Lui, du moins, — poursuivait une sorte d'idée, depuis que l'ennui l'avait chassé de l'attache conjugale : il cherchait, auprès de toutes les créatures rencontrées, et qu'il voulait siennes immédiatement, une joie qui l'enlevât au terre à terre de la vie... ne lût-ce que le simple oubli de ce sombre mélancolie, quand il ne trouvait pas entre chose. Or, dans cette créature, vraiment adorable, aux yeux si intelligents, à la démarche si gracieuse et si souple, il avait cru devoir tout de suite un être d'exception, perdu d'avance sans doute, mais à qui il aurait fait une vie qui ne lût pas absolument déshonorée... Et comme il devait donner les cartes pour la seconde partie, il les jeta brutalement sur la table, en prononçant :

— Ce n'est dégoûtant, ce que nous faisons là !

Charles lui répondit, au milieu d'un fou rire :

— Tu tes donc acheté une morale ?

M. Védrine se contenta de remarquer :

— Alors... vous vous retirez de vous-même ?

— Parfaitement : c'est une ignominie à laquelle je ne veux pas prendre part... Que cette jeune personne... avec la protection d'une ida de Montlivery... soit destinée à devenir pas grand'chose ! je vous l'accorde sans discuter... Mais du moins doit-on lui laisser son libre arbitre...

— C'est-à-dire lui laisser la liberté de vous choisir... vous !... et pas d'autre !

— Cela me plairait profondément, en effet : mais la jouer aux cartes... ah, non !... Je n'en suis plus.

— Alors, nous ne sommes qu'à deux !... conclut tranquillement le banquier. A vous, Leregrattier, puisque Gaubert se dérobe...

Et le plus placidement du monde, les deux hommes continuèrent leur partie, tandis que Philippe Gaubert les accablait de tout le sarcasme de son regard... avec quelques paroles de réelle indignation :

— On blâme ces pauvres filles... on les met au ban de la société... Eu existerait-il une seule, cependant, si elles n'avaient été faites par nous... ou par nos fils !...

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
91, rue Nationale, Lille